



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 18

mars 2019 19h00

Salle des Fêtes

Odette Pilpoul

Mairie du 3^e Arrondissement

Ordre du jour :

1. **03-2019-03** Désignation du secrétaire de séance
2. **Communication : Semaine des inaugurations**
3. **03-2019-04** Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2019
4. **2019 DCPA 4** Travaux de réhabilitation avec extension du Carreau du Temple, 4 rue Eugène Spuller Paris 3e - Indemnisation de la société BALAS
5. **2019 DCPA 8** Travaux de réhabilitation avec extension du Carreau du Temple (3e) - Marché de travaux - Indemnisation de la société INEO TERTIAIRE IDF
6. **2019 DASES 33** Subventions (230.500 euros) à 14 associations et convention avec 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap.
7. **2019 DASES 38** Subventions (84.000 euros) à 7 associations et conventions avec 3 d'entre elles, dans le champ de l'autisme (Irimi Vivace, le Papotin, Pro Aid Autisme, Service +, Turbulences, Apte, Apte Pôle Répit).
8. **2019 DFA 17** Avenant n°3 à la CODP pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005
9. **2019 DFA 18** Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité
10. **2019 DAC 32** Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).
11. **2019 DAC 203** Subvention (6.000 euros) à l'association les Jeudis Arty (3e)
12. **2019 DAC 745** Budget participatif : Mise en œuvre du projet « Restaurer le patrimoine archéologique du square Georges Cain ». Subvention (160.000 euros) à l'établissement public Paris Musées.
13. **2019 DAE 67** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (43260 euros) et conventions avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés.
14. **2019 DFPE 110** Subvention (17 202 euros) prorogation et avenant n°3

avec l'association Les Jeunes Heures pour la crèche parentale (3e)

15. 2019 DAC 474 Subventions (18.700 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

16. 2019 DASCO 24 Collèges publics Parisiens - Dotations de fonctionnement (20 663 euros), subvention d'équipement (2 239 120 euros), subventions pour travaux (155 414 euros)

17. 2019 DASCO 31 Collèges publics parisiens - Subvention (1 323 065 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien.

18. 2019 DEVE 33 Mise en œuvre du projet « + de nature en ville » du Budget Participatif 2016 - 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité et de zones humides dans 16 arrondissements

19. 2019 DEVE 36 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.

20. 2019 DAE 6 Budget Participatif - Subventions (54.000 euros) et conventions avec 3 structures du réemploi textile et de la mode responsable

21. V03-2019-05 Vœu relatif à la protection du Monument à la République - place de la République au titre des Monuments Historiques

22. V03-2019-06 Vœu pour attribuer le nom de Maggie Kuhn au Lieu Intergénérationnel créé au RDC de la Résidence Au Maire

23. V03-2019-07 Vœu de Dénomination de la terrasse de la Résidence Au Maire : « Terrasse des 500 Délégués de la Commune »

24. V03-2019-08 Vœu pour attribuer le nom des Émeutes de Stonewall à un lieu du Marais

25. V03-2019-09 Vœu portant sur une nouvelle étape de l'encadrement des EDP (Engins de Déplacement Personnel)

*

* *

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM - Nicole BISMUTH LE CORRE - Gauthier CARON-THIBAUT - Benjamin DJIANE - Christine FREY - Laurence GOLDGRAB - Marie-Laure HAREL - Benoîte LARDY - Yves PESCHET - Quentin PICQUENOT - Sylviane TROPPER

Absents ayant donné pouvoir :

Laurence HUGUES, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur Quentin PICQUENOT

Benoît SOLES, absent excusé, a donné pouvoir à Sylviane TROPPER.

Sommaire

Intervention liminaire de Pierre AIDENBAUM sur l'épisode « Gilets Jaunes »	7
Vœux du Conseil de quartier Sainte Avoye	9
1. 03-2019-03 Désignation du secrétaire de séance	11
2. Communication : Semaine des Inaugurations	11
3. 03-2019-04 Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2019	11
4. 2019 DCPA 4 Travaux de réhabilitation avec extension du Carreau du Temple, 4 rue Eugène Spuller Paris 3ème - Indemnisation de la société BALAS	11
5. 2019 DCPA 8 Travaux de réhabilitation avec extension du Carreau du Temple (3ème) - Marché de travaux - Indemnisation de la société INEO TERTIAIRE IDF	11
6. 2019 DASES 33 Subventions (230.500 euros) à 14 associations et convention avec 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap.	11
7. 2019 DASES 38 Subventions (84.000 euros) à 7 associations et conventions avec 3 d'entre elles, dans le champ de l'autisme (Irimi Vivace, le Papotin, Pro Aid Autisme, Service +, Turbulences, Apte, Apte Pôle Répit).	11
8. 2019 DFA 17 Avenant n°3 à la CODP pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005.....	13
9. 2019 DFA 18 Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité.....	13
10. 2019 DAC 32 Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).	15
11. 2019 DAC 203 Subvention (6.000 euros) à l'association les Jeudis Arty (3e)	15
12. 2019 DAC 745 Budget participatif : Mise en œuvre du projet « Restaurer le patrimoine archéologique du square Georges Cain ». Subvention (160.000 euros) à l'établissement public Paris Musées.	16
13. 2019 DAE 67 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (43 260 euros) et conventions avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés.	16
14. 2019 DFPE 110 Subvention (17 202 euros) prorogation et avenant n°3 avec l'association Les Jeunes Heures pour la crèche parentale (3e).....	17
15. 2019 DAC 474 Subventions (18.700 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie	17
16. 2019 DASCO 24 Collèges publics Parisiens - Dotations de fonctionnement (20 663 euros), subvention d'équipement (2 239 120 euros), subventions pour travaux (155 414 euros).....	18
17. 2019 DASCO 31 Collèges publics parisiens - Subvention (1 323 065 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien.....	18
18. 2019 DEVE 33 Mise en œuvre du projet « + de nature en ville » du Budget Participatif 2016 - 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité et de zones humides dans 16 arrondissements	19
20. 2019 DAE 6 Budget Participatif - Subventions (54.000 euros) et conventions avec 3 structures du réemploi textile et de la mode responsable	20
21. V03-2019-05 Vœu relatif à la protection du Monument à la République - place de la	

République au titre des Monuments Historiques	21
22. V03-2019-06 Vœu pour attribuer le nom de Maggie Kuhn au Lieu Intergénérationnel créé au RDC de la Résidence Au Maire	21
23. V03-2019-07 Vœu de Dénomination de la terrasse de la Résidence Au Maire : « Terrasse des 500 Délégués de la Commune ».....	22
24. V03-2019-08 Vœu pour attribuer le nom des « Émeutes de Stonewall » à un lieu du Marais	23
25. V03-2019-09 Vœu portant sur une nouvelle étape de l'encadrement des E.D.P. (Engins de Déplacement Personnel)	25
Points divers.....	27

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance du Conseil d'Arrondissement ouverte.

Intervention liminaire de Pierre AIDENBAUM sur l'épisode « Gilets Jaunes »

du samedi 16 mars

Pierre Aidenbaum veut personnellement dire quelques mots rapides sur les événements de samedi et constater que les Champs-Élysées ont été le théâtre de violences urbaines intolérables. Nous n'avons pas assisté à une manifestation revendicative notamment des Gilets Jaunes, mais à une émeute urbaine sans précédent. Il condamne sans aucune réserve et avec beaucoup de fermeté ce déferlement de haine contre les forces de l'ordre d'abord et contre les commerces des Champs-Élysées. Aucune excuse ne saurait justifier l'action de ces casseurs et il est regrettable qu'un certain nombre de commentateurs, à la fois de partis politiques, mais aussi de responsables des Gilets Jaunes essaient de trouver des excuses pour justifier cet état de fait. C'est presque 200 lieux qui ont été détruits, à 90 % aux Champs-Élysées, mais pas que là, puisque dans le 2^e Arrondissement également, il y a eu des kiosques à journaux incendiés, une voiture de police a été brûlée entièrement devant le Commissariat du 2^e Arrondissement (le Commissariat des Halles, l'antenne des Halles). Devant cet état de fait, chacun comprend bien l'image que cela donne de notre Capitale à l'Étranger. La Mairie de Paris ne peut pas ne pas réagir, comme elle l'a déjà fait précédemment et donc la Maire de Paris a demandé une entrevue au Premier ministre Edouard Philippe, qui la recevra le 19 mars 2019.

On peut se demander s'il est le vrai et le seul responsable ou s'il est simplement le « fusible » idéal ou le lampiste, à qui l'on veut faire porter la responsabilité des désordres de ce samedi.

Pierre Aidenbaum renouvelle son total soutien aux Policiers, aux Gendarmes et aux Pompiers qui n'en peuvent plus et qui, depuis maintenant de très nombreuses semaines, sont la cible d'attaques, comme chacun a pu le voir sur les images et d'autres comme notamment celles diffusées à l'antenne la Ville de Paris, où les caméras de tous les lieux parisiens ont montré une violence que l'on n'avait pas connue de mémoire d'homme à Paris, depuis très longtemps.

Il termine en remerciant les Services de la propreté parisienne, puisque dès samedi soir, à partir de 22 heures, ce sont 120 agents de la propreté avec des engins qui se sont déployés sur l'Avenue des Champs-Élysées, qui ont travaillé toute la nuit de samedi à dimanche, dimanche et encore aujourd'hui pour essayer le plus rapidement possible de redonner une certaine allure à cet endroit.

Il souhaite personnellement que des mesures soient prises à tout point de vue, il ne fait pas du tout la confusion entre les casseurs et les manifestants, les « Gilets Jaunes ». Il remarque que malheureusement beaucoup de Gilets Jaunes « se prêtent », permettant aux bandes extrémistes venant de tout bord, d'extrême gauche principalement d'ailleurs samedi, mais aussi d'extrême droite, de s'infiltrer, d'être confondues et de commettre les pires exactions.

Il espère que le Gouvernement trouvera les moyens de faire en sorte que des manifestations puissent se dérouler paisiblement, comme celle pour le climat, dont il faut souligner que 35 000 personnes ont défilé en partant de l'Opéra, sans aucun incident, en passant par la place de la République, de manière tout à fait extraordinaire, familiale, joyeuse.

On peut donc regretter que ces manifestations engendrent maintenant, samedi après samedi, des désordres extrêmement importants qui coûtent très cher à la Collectivité, à la Ville de Paris, à l'État. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris est contrainte de mettre des centaines de personnes au chômage, des kiosquiers (cf. Interview d'un kiosquier qui gagne moins que le SMIC, car il travaille moins de 39 heures et qui se trouve maintenant au chômage). Mais en dehors du fait que des boutiques aient été incendiées, il souligne la signification particulière de cette haine qu'ont ces casseurs contre les médias, les politiques, la police, contre tout ce qui fait la vie démocratique et républicaine de notre Pays.

Enfin, il espère que les choses pourront rentrer dans l'ordre et que nous pourrions revenir à une situation normale avec le droit de manifester, mais aussi l'interdiction de casser, de détériorer comme cela a été encore le cas samedi dans des proportions jamais connues dans notre capitale depuis très longtemps.

Pierre Aidenbaum informe l'assemblée qu'il a appris le limogeage de **Monsieur Michel Delpuech** et la nomination d'un nouveau Préfet qui sera confirmé mercredi 20 mars lors du Conseil des ministres, **Monsieur Didier Lallemand**, qui est Préfet de la région Aquitaine actuellement.

PRE-CONSEIL D'ARRONDISSEMENT/ QUESTIONS DES CONSEILS DE QUARTIER OU DES ASSOCIATIONS

Pierre Aidenbaum précise que les représentants des conseils de quartier ou des associations du 3e ont la possibilité de poser des questions ou de présenter des vœux à l'exécutif municipal.

Vœu du Conseil de quartier des Archives - Rue Barbette :

Les véhicules en rapport avec la maison de retraite de la rue Barbette, tels qu'ambulances, véhicules de pompiers, camions de livraison, stationnent dans la rue durant leurs interventions, faute d'emplacements destinés à cet effet. Pendant ces interventions, la rue Barbette se trouve donc bloquée.

En conséquence, le Conseil de quartier Archives souhaite que soit créé un espace de stationnement à usage temporaire, dédié aux activités de la maison de retraite (ambulances, véhicules de pompiers, camions de livraison). Cet espace de stationnement, en principe du même côté que la maison de retraite pourrait, si nécessaire être à cheval sur la chaussée et sur le trottoir, mais en respectant un passage suffisant pour les piétons ».

Christine Frey explique que la largeur totale de la rue Barbette est de 6,50 m (3,60 m + le trottoir 2,90 m). Dans l'hypothèse où l'on créerait une place de stationnement, même à cheval sur le trottoir et la chaussée, on doit quand même maintenir une largeur de 3,50 m sur la chaussée, pour assurer le passage des véhicules pompiers, donc 6,50 m - 3,60 m, il ne reste plus que 3 m. Créer une place de stationnement pour accueillir les véhicules cités ci-dessus, notamment les véhicules de pompiers, les véhicules ambulances, les camions de livraison nécessitent une largeur d'au moins 2 m. Il ne resterait plus qu'environ 1 mètre de largeur pour le trottoir, ce qui est insuffisant puisque le minimum requis est de 1,60 m.

Cette solution n'est malheureusement pas envisageable.

Vœux du Conseil de quartier Sainte Avoye

1er vœu :

Le conseil de quartier Sainte Avoye formule le vœu que la chaussée proche de l'édicule Sogaris, ne soit pas accessible aux poids lourds. »

Christine Frey informe que la partie de chaussée qui a été aménagée, le terre-plein, ne sera pas accessible aux véhicules. En revanche, en ce qui concerne la chaussée proprement dite de la rue du Grenier St Lazare, elle sera elle, effectivement accessible aux poids lourds. On ne peut pas empêcher des véhicules de livraison de stationner à cet endroit. Il est même prévu d'aménager, à proximité, une zone de livraisons.

Il est donc difficile de donner une suite favorable à cette demande.

On peut simplement confirmer que les véhicules ne pourront plus accéder « côté terre-plein », en dehors de cas exceptionnels, comme un déménagement par exemple. Il est envisagé aussi d'y installer 6 bancs, ainsi que des bacs à fleurs, pour que celui-ci soit vraiment destiné aux piétons et à d'autres usages que des véhicules.

Il y a aussi sur cette partie : un supermarché, des restaurants, des commerces, TEMPLON une grande galerie... Ces professionnels, à certains moments de leur activité

ont besoin de se faire livrer, donc il n'est pas question maintenant d'accéder au terre-plein, puisque les potelets ont été posés et ne seront enlevés que dans des cas particuliers. Par contre, il faut bien que ces camions de livraison puissent stationner, voire achalander les différents commerces qui sont là. C'est pourquoi on ne peut pas interdire à des camionnettes, à des camions, sur une zone qui leur sera réservée (une zone de livraison va être créée) de pouvoir stationner à cet endroit.

Il faut bien que ces commerces puissent être livrés par leurs différents fournisseurs.

D'ailleurs, il a jamais été question d'interdire les livraisons sur cette partie de la rue du Grenier St Lazare, ce qui a été acté, c'est le fait qu'ils ne puissent pas accéder au terre-plein.

C'est le cas dès maintenant, puisque depuis 15 jours - 3 semaines, les potelets ont été posés et il n'y a plus aucune possibilité d'accès au terre-plein.

2e vœu :

Le conseil de quartier Sainte Avoye formule le vœu qu'une plaque explicative sur le tracé Philippe Auguste, soit apposée dans la rue du Grenier Saint Lazare, à l'instar de la rue Rambuteau, au niveau de la crèche.

Christine Frey se félicite de pouvoir y apporter une réponse positive. La Direction de la voirie et des déplacements saisie, a donné son accord et nous avons transmis une demande à la Direction des Affaires Culturelles pour qu'une suite favorable soit donnée à cette requête.

3e Vœu : Remerciements :

Le conseil de quartier remercie vivement la Mairie du 3e pour la fermeture à la circulation de la contre allée de la rue du Grenier Saint Lazare.

Pierre Aidenbaum prend acte des remerciements et ajoute qu'il y a quelque temps, certains ont voulu développer une polémique sur le fait que la Mairie avait « de mauvaises intentions ». Or, il avait toujours été dit, depuis des mois, que des potelets seraient posés.

Il pense que tout le quartier est maintenant satisfait, notamment Monsieur Didier DESERT, le patron de l'Ambassade d'Auvergne. C'est une très belle réalisation qui a été faite à cet endroit et qui n'est pas terminée, puisque comme l'a indiqué Madame Christine Frey précédemment, des bacs à fleurs ou des plantes vertes doivent encore être posés.

Un intervenant demande si une inauguration est prévue, une fois que les bacs seront installés ?

Pierre Aidenbaum répond qu'elle aura lieu cette semaine, jeudi 21 mars à 18 h 00 au moment de « Paris fête le Printemps » dans le 3e arrondissement. Les bancs et les bacs à fleurs ne seront peut-être pas posés, mais tout est fait pour qu'ils le soient très rapidement.

Un certain nombre de lieux de l'arrondissement seront inaugurés ce même jour.

La liste des différents vœux étant épuisée, il est proposé de passer au Conseil d'Arrondissement.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

1. 03-2019-03 Désignation du secrétaire de séance

Pierre Aidenbaum propose comme secrétaire de séance Nicole Bismuth Le Corre.

2. Communication : Semaine des Inaugurations

Pierre Aidenbaum informe les membres présents qu'un certain nombre de lieux « très réussis » de l'arrondissement, à la fois issus du budget propre et également du budget participatif, vont être inaugurés cette semaine.

Un flyer reprenant ces inaugurations est mis à la disposition de chacun des présents.

3. 03-2019-04 Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2019

Pierre Aidenbaum demande aux élus d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 21 janvier 2019. Il est approuvé à l'unanimité.

4. 2019 DCPA 4 Travaux de réhabilitation avec extension du Carreau du Temple, 4 rue Eugène Spuller Paris 3e - Indemnisation de la société BALAS

5. 2019 DCPA 8 Travaux de réhabilitation avec extension du Carreau du Temple (3e) - Marché de travaux - Indemnisation de la société INEO TERTIAIRE IDF

Ce sont des indemnisations que doit payer le Carreau du Temple à 2 Sociétés dues à des retards dans les travaux. Il y a 2 délibérations qui doivent être votées et qui le seront également au Conseil de Paris. En fait, ce sont des régularisations de marchés.

Pierre Aidenbaum souhaite savoir s'il y a des demandes d'intervention. En l'absence de demande, il soumet les délibérations aux voix. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Gauthier CARON-THIBAUT présentera les deux délibérations suivantes d'un seul tenant

6. 2019 DASES 33 Subventions (230 500 euros) à 14 associations et convention avec 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap.

7. 2019 DASES 38 Subventions (84 000 euros) à 7 associations et conventions avec 3 d'entre elles, dans le champ de l'autisme (Irimi Vivace, le Papotin, Pro Aid Autisme, Service +, Turbulences, Apte, Apte Pôle Répit).

Gauthier Caron-Thibault informe les membres présents qu'une communication générale sur la politique du handicap a déjà été faite récemment par la Mairie de Paris

au Conseil de Paris. Il s'agit maintenant de la mettre en œuvre et ces deux délibérations en sont l'un des premiers pas. C'est une délibération de subventionnement de plusieurs Associations sur la place parisienne. Il est important de le souligner, car le déploiement de cette politique du handicap, s'appuie essentiellement sur la société civile. En effet, dans ce domaine, la société civile est très importante. D'ailleurs, la devise internationale du mouvement handicap c'est « avec vous, rien ne se fera sans nous ». C'est bien l'idée de déployer ces politiques publiques en accord avec les personnes en situation de handicap et en les mettant au cœur des enjeux. Ces délibérations visent à subventionner, en tout cas pour l'une d'entre elles, 14 associations qui œuvrent dans le domaine de l'accès à la culture, du service aux personnes aveugles, du soutien à la langue des signes français, à l'accès au logement, à la visibilité des femmes handicapées, la visibilité des étudiants handicapés, c'est un ensemble de 14 associations qu'il est proposé de financer, pour un montant global de 230 500 euros avec des conventions pluriannuelles pour des actions bien précises.

En plus de ces associations, il y a une autre délibération plus spécifique sur l'autisme et il était important d'avoir une délibération séparée sur le handicap et une autre sur l'autisme, parce que Paris est très investi sur ce sujet et en a fait un des axes forts de sa stratégie handicap - inclusion et accessibilité universelle. Paris s'engage dans ces prochaines années à renforcer le dépistage précoce, les capacités d'accueil des enfants autistes, à mettre en œuvre la stratégie « réponse accompagnée pour tous », qui est une stratégie gouvernementale qui date de 4 - 5 ans. Pour cela, encore une fois il est pris appui sur des Associations qui auront à vocation de développer des E.S.A.T., à savoir des milieux de travail non ordinaires pour personnes en situation de handicap, des outils de communication participative, de l'art-thérapie, des pôles de répit, des formes innovantes de conciergerie. À travers cette délibération, c'est cette Association que la ville de Paris entend subventionner à hauteur de 300 000 euros pour déployer tous ces projets. Ces deux délibérations si elles sont portées par la DASES et ont un rayonnement parisien, auront aussi un impact sur le 3e, puisque dans le 3e arrondissement, parmi ces associations qui œuvrent dans le champ du handicap ou de l'autisme, on en note 3 essentielles. L'Association Autisme 75 que nous connaissons bien et qui gère l'Institut Médico-éducatif de la cour de Venise, ainsi que tout le petit club qui accueille, dans le cadre de moments de répit, des enfants le samedi après-midi à l'école de la rue de Turenne, l'Œuvre Falret qui est située rue du Temple et qui accueille une quarantaine de personnes en situation de handicap psychique dans le foyer Marie Laurencin et enfin, l'Association Agathe, toute petite association dans le 3e arrondissement, mais grande sur Paris, qui gère des appartements thérapeutiques pour personnes en situation de handicap psychique. Deux de ces Associations Agathe et Autisme 75 vont connaître une activité renforcée, grâce à la Mairie du 3e Arrondissement ces prochains mois, puisqu'Agathe va bénéficier d'un deuxième logement à destination des personnes à situation de handicap psychique, rue de Bretagne, comme ils en ont déjà un rue Vieille du Temple. Autisme 75 va pouvoir ouvrir une cafétéria dans la caserne des Minimes qui emploiera des jeunes autistes qui seront suivis par l'I.M.E. de la Cour de Venise, à deux pas. Du coup, il y aura une vraie continuité dans leur insertion sociale et professionnelle.

Monsieur Gauthier Caron-Thibault invite à voter ces délibérations.

Pierre Aidenbaum insiste particulièrement sur la fin de l'intervention de Monsieur Gauthier Caron-Thibault, sur l'ouverture de ce café petite restauration, dont la moitié du personnel sera des jeunes autistes de l'I.M.E. de la Cour de Venise rue Saint-Gilles. C'est grâce à l'Association qui y a beaucoup travaillé. C'est une très belle opération, extrêmement intéressante, parce qu'il est prouvé que quand on peut faire en sorte que ces jeunes autistes, particulièrement les adolescents, aient une activité quelle qu'elle soit d'insertion dans le monde réel, cela leur est très profitable. De nombreuses incertitudes pesaient sur l'aboutissement de cette action, mais la directrice de l'I.M.E.,

tout à fait exceptionnelle, a remué « ciel et terre », la Ville, le Département, l'État, l'Europe, etc., etc. pour arriver à ce très beau résultat.

Marie-Laure Harel a regardé le montant qui avait été octroyé aux différentes Associations sur les dernières années et a vu qu'il y avait des fluctuations assez importantes sur l'Association qui s'appelle Club House qui est un lieu de vie pour les personnes en troubles psychiques graves. En 2016 cette association touchait 60 000 euros et puis plus que 18.000 en 2019, donc trois fois moins. Elle voulait savoir ce qui faisait que le montant de la subvention avait évolué à ce point.

Pierre Aidenbaum prend la parole. Il y a deux éléments à prendre en compte : L'Association Club House est une Association récente et, du coup, dans les premières années de sa vie, il y avait besoin « d'amorcer la pompe » ; le deuxième élément, c'est que les pouvoirs publics dans leur globalité n'ont pas tous cru dans ce projet à l'origine et la Ville de Paris a été, au début, seule à financer l'opération Club House. Du coup, force est de constater que maintenant il y a eu un autre regard porté sur ce projet et l'État, via l'Agence Régionale de Santé et que d'autres dispositifs financiers ont pu être débloqués pour financer Club House. C'est la raison pour laquelle maintenant la Ville de Paris est toujours au tour de table, mais à des niveaux plus raisonnables, puisqu'encore une fois l'accueil des personnes en situation de handicap est d'obédience nationale.

Pierre Aidenbaum met le projet des deux délibérations au Conseil qui vote à main levée : **Approuvées à l'Unanimité**

8. 2019 DFA 17 Avenant n° 3 à la CODP pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005

Christine Frey indique qu'une nouvelle concession relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches est entrée en vigueur le 19 février dernier. Toutefois, compte tenu des délais nécessaires à la fabrication de ces mobiliers et à leur pose, elle risque de ne pas intervenir avant juillet 2019, le déploiement complet du parc s'étalant ensuite jusqu'au 31 décembre 2019. Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de prévoir un réaménagement du calendrier de dépose des anciens mobiliers, et ce, dans l'intérêt des acteurs culturels qui bénéficient de la promotion de leurs événements. L'avenant proposé a donc pour objet d'organiser la fin de l'actuelle convention d'occupation domaniale, en prévoyant une prolongation de six mois, qui permettrait une cession au 26 octobre 2019 et non au 26 avril 2019 comme prévu initialement. Cette prolongation s'accompagnerait d'une redevance par le prestataire d'un montant évalué à environ 2 500 000 euros pour la Ville.

Quentin Picquenot prend la parole pour rappeler qu'avec les Écologistes, ils voteront une abstention ce soir, lui-même et sa collègue qui est absente, Laurence Hugues, pour rappeler qu'ils ne sont pas favorables à ce genre de publicité lumineuse entraînant une surconsommation énergétique

Pierre Aidenbaum met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

- Favorable **10**
- Contraire **0**
- Abstention **3**

9. 2019 DFA 18 Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers

urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité

Christine FREY explique que le réseau de 1 630 panneaux d'affichage extérieurs destinés à recevoir des informations non publicitaires, à caractère général ou local ou des œuvres artistiques, permet d'assurer gratuitement la diffusion d'informations sur l'actualité culturelle sportive et associative, ainsi que des communications citoyennes, solidaires et municipales.

Jusqu'au 31 décembre 2017, la fourniture et l'exploitation de ces mobiliers étaient directement liées à la mise en place et l'exploitation du contrat VELIB'. Dans le cadre du renouvellement du marché, il a été décidé de dissocier le contrat VELIB' et celui des mobiliers urbains. La Ville a fait le choix d'une concession de services, qui est un contrat par lequel le Concessionnaire sera chargé de la conception, la fabrication, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de ces 1 630 mobiliers. Le risque d'exploitation du service étant assumé par lui-même.

Une consultation a été lancée. Parmi les principales dispositions du dossier de consultation, 4 sont à relever :

- Les modèles de mobiliers déposés par les candidats devaient être totalement nouveaux.
- À l'issue du contrat, la Ville en deviendra propriétaire.
- Conformément au règlement local de publicité, la surface totale d'affichage ne pourra pas dépasser 2 m², le format de 8 m² qui concernait 350 des mobiliers déjà existants, n'étant plus autorisé ;
- L'affichage publicitaire ne pourra en aucun cas prévaloir sur l'affichage municipal.

Christine Frey ne revient pas sur l'ensemble de la procédure qui est jointe au dossier. 3 offres ont été présentées et au vu des critères tant financiers que qualitatifs, c'est celle de l'Entreprise Clear Channel France qui a été retenue. Trois offres de qualité, mais Clear Channel France a été jugée la plus intéressante, à la fois sur le plan financier et sur le plan qualitatif. Sur le plan financier, le candidat propose un taux de redevance variable de 70 % des produits d'exploitation et assortit sa proposition d'une redevance variable à une redevance minimale garantie annuelle de 34 millions d'euros qui était le montant le plus élevé proposé par les 3 prestataires. Par ailleurs, ce candidat Clear Channel France a remis une offre très satisfaisante sur le plan qualitatif. Pour l'ensemble de ces raisons, il vous est demandé d'approuver le fait de confier cette concession à la Société Clear Channel France.

Marie-Laure Harel veut faire un certain nombre d'observations, certaines positives et d'autres un peu moins. D'abord, elle se réjouit du fait qu'il s'agit d'une très bonne opération financière pour la Ville de Paris, puisque sur des contrats qui contenaient des prestations quasi identiques ces derniers mois, notamment le contrat que la Ville de Paris avait passé en la matière en mars 2017, il y avait 4 millions d'euros de recettes de moins et encore moins en novembre 2017 ; pour un contrat similaire, il y avait carrément 10 millions d'euros de moins. Donc, on peut se réjouir du fait que les intérêts soient désormais mieux défendus et déplorer les pertes de recettes antérieures. Elle émet quelques questions notamment relatives à la potentielle pollution lumineuse de ces panneaux, puisqu'il y a régulièrement des questions qui se posent et des contradictions avec le règlement local de publicité, dont il n'y a pas vraiment de garantie apportée dans le contrat présent. Et puis surtout, elle regrette le fait que l'exécutif n'utilise pas le déploiement de ce nouveau mobilier urbain, pour faire des choses un peu plus innovantes, on sait par exemple qu'à New York, la ville entière est couverte par un Wifi municipal. Ça aurait pu être l'occasion d'installer au sein de ces structures des bornes Wifi similaires. On aurait pu aussi penser par exemple à faire des

panneaux numériques et tactiles qui auraient permis de passer d'écrans publicitaires à des portails interactifs d'informations municipales. En conclusion, il n'y a pas vraiment d'innovation. C'étaient les remarques qu'elle voulait faire et s'abstiendra sur cette délibération.

Quentin Picquenot prend la parole pour cette délibération qui est présentée en convention et répète qu'ils ne changeront pas d'un iota avec les Ecologistes. Il rappelle ce qui a été dit en matière de la volonté de marchés « publicité lumineuse », donc d'une agression effectivement lumineuse, mais qui est celle aussi de l'énergie. On peut regretter qu'il n'y ait pas d'innovation numérique tactile, mais qu'il y ait de toute façon une surconsommation énergétique et donc qui ne conviendrait pas du tout à éventuellement une sagesse de la ville à considérer la problématique actuelle et qui déplace des gens dans la rue. Ils voteront donc contre totalement, parce qu'ils ne sont pas du tout dans la même philosophie de la publicité agressive dans l'espace public.

Laurence Goldgrab veut préciser, à ce stade, que dans le cadre du prochain Conseil de Paris, son groupe Radical de Gauche - Centre Indépendant va présenter une délibération dans le cadre de sa niche, pour demander un « plan lumière », c'est-à-dire un schéma directeur de la lumière à Paris, pour qu'il y ait une meilleure cohésion justement entre l'éclairage des rues, des places et préserver une trame. En tout cas, qu'il y ait des instances mettant en cohésion toutes les problématiques, y compris la sécurité. En ce qui concerne les panneaux publicitaires, là encore ce n'est pas systématiquement ce que l'on appelle une pollution lumineuse, mais si c'est bien intégré dans le cadre d'un schéma directeur et en accord avec les rues et les places, cela peut très bien travailler sous l'angle de la lumière en tout cas, en adéquation avec chaque quartier, chaque rue et c'est en ce sens que ça n'induit pas forcément une pollution lumineuse. Il n'y a pas forcément de systématisme.

Le Maire soumet le projet de délibération au Conseil qui vote à main levée :

Il est adopté à l'**unanimité**.

- Favorable **10**
- Contraire **2**
- Abstention **1**

10. 2019 DAC 32 Subvention (970 000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

Benoîte Lardy rappelle que la Maison de la Poésie est une institution culturelle de grande qualité qui participe au rayonnement de la capitale, avec une programmation très diverse, des débats et des rencontres. En fait, un acompte a déjà été attribué par le Conseil sur cette subvention de 485 000 euros, au titre de l'année 2019. Il s'agit à présent de voter pour l'attribution du solde de cette subvention de fonctionnement, dont 120 000 euros sont destinés à soutenir le « Festival de Paris en toutes lettres ».

Pierre AIDENBAUM souhaite savoir s'il y a des demandes d'intervention. En l'absence de demande, il met le rapport aux voix. Il est adopté à l'**unanimité**.

11. 2019 DAC 203 Subvention (6 000 euros) à l'association les Jeudis Arty (3e)

Benoîte Lardy précise l'association « les Jeudis Arty », a été fondée en 2013. Elle organise des rencontres en nocturne de 18 heures à minuit dans les Galeries d'Art contemporain du 3e Arrondissement, mais pas que, également dans le 10e Arrondissement, tout au long de l'année. Le visiteur a le choix soit d'être présent gratuitement, soit d'obtenir une visite guidée. Dans un premier cas, c'est totalement

gratuit, dans l'autre il y a une petite participation financière de manière à pouvoir payer le guide. L'objectif de l'association est de rendre l'art contemporain accessible à des publics peu habitués aux Galeries d'Art. Les publics touchés sont généralement des jeunes non-initiés à l'Art Contemporain. 66 % des individus sont âgés de moins de 35 ans, 55 % des publics sont des primo-visiteurs d'une galerie d'Art contemporain. L'Association prévoit cette année d'organiser davantage de rendez-vous, ainsi aux « Jeudis Arty » s'ajouteraient les « mardis Arty » et les « samedis Arty ». L'Association souhaite ainsi proposer des formules plus régulières, où le public pourra gratuitement, lors de ces nocturnes mensuelles, voire annuelles pour les plus importantes, rencontrer des artistes, assister à des performances et découvrir ainsi l'univers des galeries.

L'Association travaille avec un réseau de 70 à 80 Galeries d'Art et envisage un développement d'actions à Belleville. Afin de permettre à cette association de réaliser ses projets, elle demande de bien vouloir lui attribuer une subvention de 6 000 euros.

Pierre AIDENBAUM souhaite savoir s'il y a des demandes d'intervention. En l'absence de demande, il met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

12. 2019 DAC 745 Budget participatif : Mise en œuvre du projet « Restaurer le patrimoine archéologique du square Georges Cain ». Subvention (160 000 euros) à l'établissement public Paris Musées.

Benoîte Lardy rappelle que dans le cadre du budget participatif, il s'agit de restaurer 63 sculptures ou éléments d'architecture en pierre, actuellement déposées dans le Square Georges Cain à côté du Square Léopold Achille, en face de l'Institut Suédois. Toutes ces sculptures nécessitent des travaux de restauration importants et délicats, dont une baignoire antiquisante, pas d'antiquité, mais antiquisante du 17^e siècle, voussures de portes de l'ancienne Sorbonne, Fronton du Palais des Tuileries détruit par La Commune et/ou encore le plafond de l'Ancien Hôtel de Ville. Pour se faire, il s'agit d'attribuer les 160 000 euros votés au budget participatif.

Pierre Aidenbaum souligne que cette décision va faire plaisir à Monsieur Éric Harstrich, qui se battait depuis de nombreuses années pour la restauration de ces statues, ce patrimoine archéologique du Square Georges Cain et, comme ça l'a été rappelé, qui fait partie des projets votés au budget participatif.

Pierre Aidenbaum souhaite savoir s'il y a des demandes d'intervention. En l'absence de demande, il met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

13. 2019 DAE 67 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (43 260 euros) et conventions avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés.

Nicole Bismuth-Le Corre informe les membres présents qu'en 2016, la Ville de Paris a choisi de maintenir et de redynamiser le réseau parisien des kiosquiers et de Presse en attribuant donc à la Société MédiaKiosk, un marché qui prévoyait la rénovation et la modernisation des kiosques : 360 Kiosques sont implantés et remplacés en ce moment, par un nouveau modèle plus accessible pour la clientèle et plus confortable pour le kiosquier. Des travaux plus ou moins complexes ou longs sont donc prévus, durant lesquels les professionnels ne pourront exercer leurs ventes. Des indemnités allant de 222 à 4 355 euros par kiosque sont prévues. Nous n'avons qu'un seul kiosque concerné, boulevard Saint-Denis qui recevra 1 845 euros. Il est donc proposé d'approuver le principe de versement d'indemnités exceptionnelles et individuelles, destinées à couvrir le manque à gagner consécutif à l'interruption d'exploitation des kiosques concernés.

Pierre Aidenbaum prend la parole, en précisant qu'il parlait tout à l'heure des kiosques des Champs-Élysées et normalement, ils devraient être remplacés dans les prochains jours. La Ville de Paris essaye de faire en sorte que vraiment, dans les prochains jours dans le courant de la semaine, ces kiosques puissent être installés.

Marie-Laure Harel fait une remarque sur le rythme de renouvellement des kiosques puisque, initialement Médiakiosk devait poser de nouveaux kiosques à hauteur de 20 à 25 par mois, depuis le mois d'avril 2018. À l'heure actuelle il y a seulement 126 kiosquiers qui ont été dédommagés pour cause de renouvellement de leurs kiosques. Si le rythme initialement annoncé avait été tenu, on aurait atteint 240 à 300 kiosquiers, ce qui n'est pas le cas. Elle voulait donc interroger sur la pose de kiosques nouvelle génération.

Nicole Bismuth-Le Corre répond que c'est souvent le cas, donc beaucoup de kiosques n'ont pas eu besoin d'indemnités dans la mesure où les kiosquiers ont pu garder leur travail tout du long.

Hugues Peschet 46'26 Inaudible

Monsieur Le Maire n'a pas entendu la question.

Une demande a été faite à Médiakiosk, mais il n'y a pas de réponse à ce jour.

Pierre Aidenbaum constate que c'est un problème pour le nouveau kiosque de la rue de Bretagne, mais ça devrait se faire assez rapidement. Ce sont des problèmes d'intendance.

Pierre Aidenbaum souhaite savoir s'il y a des demandes d'intervention. En l'absence de demande, il met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

14. 2019 DFPE 110 Subvention (17 202 euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association Les Jeunes Heures pour la crèche parentale (3e)

Nicole Bismuth-Le Corre informe les membres présents qu'une convention d'objectifs a été signée avec l'Association « Les Jeunes Heures », notre seule crèche parentale du 3e Arrondissement. Elle accueille 8 enfants. C'est un endroit très sympathique, les enfants ont plus de 1 an, ils sont dans un très mignon petit appartement et ils vont jouer place des Vosges et ils sont très bien installés. Pour l'année 2019, il est proposé de signer un avenant à cette convention qui fixe la subvention municipale et l'engagement de l'Association à réaliser un certain nombre d'objectifs. Au vu du budget présenté en 2019 et annexé à l'avenant, il est proposé de fixer la convention à 17 202 euros.

Pierre Aidenbaum souhaite savoir s'il y a des demandes d'intervention. En l'absence de demande, il met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

15. 2019 DAC 474 Subventions (18 700 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Yves Peschet précise que nous sommes dans une période particulièrement sensible en ce qui concerne la transmission de la mémoire, puisque les acteurs des événements que nous célébrons sont en train de disparaître. La FNACA fait partie de ces Associations très présentes dans l'Arrondissement qui veillent à entretenir le souvenir, en

l'occurrence là, des Anciens d'Algérie, Maroc, Tunisie. Ce sont des partenaires très vivants comme d'autres Associations d'ailleurs d'anciens combattants du 3e pour associer aux commémorations les enfants, les élèves, etc.. Non seulement en les associant aux cérémonies elles-mêmes, mais en facilitant aussi leurs visites de monuments historiques. Ce serait une bonne chose que de proroger la subvention de 1 100 euros pour le Comité du 3^e, parmi les nombreux Comités de Paris.

Sylvianne TROPPER précise que cela ne concerne pas la subvention, mais qu'elle a rencontré la Présidente de la FNACA pour un tout un autre problème. Elle a un arbre qui pousse sous son immeuble. Un bout de mur végétalisé a été planté rue de Saintonge et la végétation est montée jusqu'aux fenêtres de son immeuble. Apparemment, elle a alerté les Services de la Mairie, parce que ça commence à rentrer dans leurs fenêtres et sous le toit. De plus, le pied de cet arbre semble mort. Elle devait joindre Monsieur Le Maire à sujet.

Pierre Aidenbaum précise qu'il y a eu un contact avec la R.I.V.P., puisque c'est la R.I.V.P. qui a en charge les logements sociaux de la rue de Saintonge ; c'est récent, cela a été évoqué lors du dernier Conseil d'Arrondissement. Ce problème va être traité.

Pierre Aidenbaum souhaite savoir s'il y a d'autres demandes d'intervention. En l'absence de demande, il met le rapport aux voix. Il est adopté à l'**unanimité**.

Yves PESCHET présentera les deux délibérations suivantes d'un seul tenant
--

16. 2019 DASCO 24 Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (20 663 euros), subvention d'équipement (2 239 120 euros), subventions pour travaux (155 414 euros)

17. 2019 DASCO 31 Collèges publics parisiens - Subvention (1 323 065 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien.

Yves Peschet rappelle que la collectivité prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les Collèges Publics parisiens et, à ce titre, les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (E.P.L.E.) peuvent recevoir des dotations complémentaires de fonctionnement destinées à assurer le financement de charges nouvelles qui n'avaient pas été identifiées lors de la détermination de leur dotation votée en septembre 2018. Les dotations complémentaires de fonctionnement proposées dans la présente délibération représentent un montant total de 20 663 euros. Cette somme qui concerne 5 collèges, permettra notamment de financer des factures de fluides et le transport des élèves sur les installations sportives. Ça ne concerne pas d'Établissement du 3e pour cette partie-là. Néanmoins Yves Peschet invite à voter.

Par ailleurs, dans la même délibération, un montant total de 117 565 euros est proposé sous la forme de subvention d'équipement dans le cadre du dispositif « Tous Mobilisés ». Il est réparti entre les Collèges Germaine Tillion dans le 12e arrondissement, Elsa Triolet dans le 13^e et Alberto Giacometti dans le 14^e.

Quant à l'autre subvention il s'agit, au titre du budget participatif des collèges, Edition 2019, de verser une subvention au Collège Amadeus Mozart dans le 19e, Jean-Baptiste Pocquelin dans le 1er, Montgolfier dans le 3e Arrondissement, qui ont choisi, dans le cadre du thème « Un collège agréable », le projet « Mobilier intérieur ».

Il y a aussi 8 collèges du 13e arrondissement qui sont concernés. Il est donc proposé à ces 35 Collèges des subventions d'équipement, pour un montant total de

1 323 065 euros, dont 50 945 euros au titre du budget participatif parisien - Edition 2016 et 1 272 120 euro au titre du budget participatif des collèges - Editions 2017-2018 et 2019.

Pierre Aidenbaum souhaite savoir s'il y a des demandes d'intervention. En l'absence de demande, il met le rapport pour les deux délibérations, aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

18. 2019 DEVE 33 Mise en œuvre du projet « + de nature en ville » du Budget Participatif 2016 - 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité et de zones humides dans 16 arrondissements

Quentin PICQUENOT rappelle que dans le cadre du budget participatif des Parisiens et des Parisiennes de l'année 2016, le projet « + de nature en ville » s'est vu retenu. L'objectif est de donner plus de place à la biodiversité en ville et il contribue bien évidemment, en parallèle, aux efforts de la Ville, dont notamment la mise en œuvre de plusieurs actions de plans biodiversité qui ont été adoptés à l'unanimité en mars 2018. Notamment les actions n° 9 qui prévalent de faire connaître la biodiversité parisienne, l'action n° 16 qui est celle de renforcer le réseau de la nature sur le territoire parisien et celle n° 18 de développer de nouveaux espaces de biodiversité. On peut se poser la question de ce que seront les espaces de biodiversité ou zones humides, qui visent à renforcer les trames verte et bleue et à sensibiliser les Parisiennes et Parisiens à la biodiversité. Depuis le vote du budget participatif 2016, la Ville de Paris s'y engage et ce soir dans cette communication, 51 projets d'aménagement, d'espaces de biodiversité et de zones humides sont présentés. Le 3e arrondissement aura l'honneur et le loisir de voir le square Georges Cain se transformer en véritable lieu de biodiversité protégé, notamment pour sa faune et sa flore. Le « nouveau square Georges Cain » sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil, afin de pouvoir en examiner son évolution.

Pas de vote

19. 2019 DEVE 36 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.

Quentin Picquenot précise que c'est la seconde année où la Ville de Paris va offrir, au cours d'une journée et cette année de façon un peu plus large, des insectes comme les coccinelles ou des larves pour la protection de la biodiversité, permettant de voir la culture différemment. La Ville de Paris s'est engagée en 2019 sur une série d'actions valorisant les avantages pour la santé, l'environnement, la biodiversité du passage au 0 pesticide. Cette distribution de coccinelles et de larves y contribuera. L'action n° 22 du plan biodiversité prévoit de généraliser la démarche 0 phyto. Nous allons toujours dans ce sens. Cette opération de distribution d'insectes auxiliaires au public aura lieu au Printemps 2019, sur un site à grande fréquentation, qui sera notamment celui que nous découvrons depuis peu à Paris, le Parc des Rives de Saine, côté 4e arrondissement. Elle s'inscrira dans le cadre de la Fête de la Nature 2019 « Paris - biodiversité » qui se déroulera dans l'intervalle des 24 mars au 24 juin, dans tout Paris.

Laure Harel prend la parole pour souligner le fait que dans cette délibération, il n'y a pas de bilan de l'année 2018. En fait quand il y a eu la première édition, il n'a pas été communiqué le nombre de jardins partagés qui avaient participé à l'opération. Il n'était pas élevé, puisque c'était seulement 50 sur plus de 120, donc moins de 1 sur 2 et il y avait seulement la moitié des larves (20 000 sur 40 000) de coccinelles qui avaient trouvé preneurs. Laure Harel se pose la question de savoir ce que l'on a fait des larves

qui n'ont pas trouvé preneurs et s'il était possible d'obtenir un compte rendu chiffré de l'année dernière, dans cette délibération ?

Quentin Picquenot a des réponses à apporter. La conclusion n'est pas encore partie, mais elle est en cours d'élaboration. Concernant les larves restantes non distribuées, elles ont été redistribuées dans les espaces verts parisiens. La Ville, elle-même, va utiliser ces coccinelles et larves. De toute façon, ce n'était pas du tout un stock fermé, notamment comme les opérations que l'on a pu voir Place de la République, avec ces jets de fleurs invendues dont on ne savait pas où elles allaient être entreposées. La ville avait considéré que son stock n'allait pas être utilisé en totalité et qu'elle allait pouvoir s'en servir.

Les résultats de cette première analyse sont attendus avec impatience, de même que ceux de la deuxième cette analyse pour pouvoir se porter garants de la troisième.

Pierre Aidenbaum souhaite savoir s'il y a d'autres demandes d'intervention. En l'absence de demande, il met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

20. 2019 DAE 6 Budget Participatif - Subventions (54 000 euros) et conventions avec 3 structures du réemploi textile et de la mode responsable

Quentin Picquenot précise que cette subvention de 54 000 euros à destination de trois structures dans la dynamique du réemploi textile de mode responsable, s'inscrit en réalité dans cette dynamique de la ville beaucoup plus large, qui est celle de l'économie circulaire. Elle va toucher aujourd'hui l'industrie du textile et notamment, dans le 3e arrondissement, avec cette Association sur le boulevard Beaumarchais de « Bis Boutique Solidaire ». Cette répartition de 54 000 euros se fera ainsi : 13 000 euros pour l'Association « Comptoir de la Voûte » du 11e Arrondissement, celle de « Bis Boutique Solidaire » pour un montant de 32 000 euros et la suivante « Halle Couture » dans le 14e Arrondissement pour 9 000 euros.

Ces aides, en termes de subventions ne sont pas anodines, mais pourtant légères. C'est regrettable, notamment quand on veut agir sur la modification changement climatique, puisque l'industrie textile se retrouve aujourd'hui comme la deuxième industrie la plus polluante du monde après l'agriculture, ou du moins la production de viande. Rappelons aujourd'hui, une Française ou un Français achète en moyenne 30 kg de vêtements par an et en jette la moitié, sachant que la production de ces vêtements est réalisée à un salaire de misère, avec des interdictions de se représenter, comme de se syndiquer. Les conditions de production sont devenues des problématiques sociales et environnementales lourdes. Il faut 10 000 litres d'eau pour la confection d'un jean, 70 millions d'arbres sont abattus par an sur la planète pour fabriquer du tissu et 25 % des substances chimiques produites dans le monde sont utilisées par l'industrie textile.

Quentin Picquenot est de présenter cette délibération pour 3 subventions à trois acteurs qui pourraient nous permettre de voir autrement les choses, notamment dans le 3e arrondissement, où beaucoup d'industries textiles sont accueillies.

Pierre Aidenbaum souhaite savoir s'il y a des demandes d'intervention. En l'absence de demande, il met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

21. V03-2019-05 Vœu relatif à la protection du Monument à la République - place de la République au titre des Monuments Historiques

Pierre Aidenbaum explique que considérant que, le monument Place de la République dans les 3e, 10e et 11e Arrondissements érigé en bronze et pierre, en 1883, œuvre de Léopold Maurice sculpteur et son frère François-Charles Maurice, architecte, réalisé par la fonderie d'art Thiébaud Frères, considérant la place de la République comme lieu de rassemblement populaire parmi les plus importants de la Capitale, considérant que ce monument emblématique ne bénéficie aujourd'hui d'aucune reconnaissance au titre des monuments historiques, considérant que cette statue, allégorie de la république mondialement connue, surtout ces derniers temps d'ailleurs et l'ensemble des sculptures et hauts-reliefs l'entourant, celui-ci mérite à plus d'un titre ce classement officiel. Considérant que la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la DRAC mérite d'être saisie d'une telle demande, **Pierre AIDENBAUM**, Maire du 3e Arrondissement et les élus de la majorité ou éventuellement de l'ensemble du Conseil d'Arrondissement, demandent à la Maire de Paris de saisir le Préfet de Région, pour que soit étudiée la protection de la statue de la République au titre des Monuments Historiques.

Ce vœu sera présenté au prochain Conseil de Paris, début avril 2019.

Gauthier Caron-Thibault pour appuyer le vœu et, notamment pour rappeler l'histoire : Lors de travaux évoqués au moment d'un Conseil de Quartier sur la réhabilitation de la place de la République, les membres avaient déjà été surpris d'apprendre que cette statue n'était pas classée aux Monuments Historiques et qu'elle ne pouvait pas être déplacée à souhait. Finalement, cela n'avait pas été le choix fait par les parties prenantes à la réhabilitation de la Place, comme quoi cette statue a toute sa position ici. C'est effectivement pourquoi il est demandé de voter ce soir pour la protéger.

Pierre Aidenbaum précise qu'une protection est nécessaire. En effet, en 1982, lorsque le Carreau du Temple avait été mis à l'ordre du jour pour des travaux, il avait été découvert que celui-ci n'était pas classé. **Pierre Aidenbaum** avait connaissance du projet de son prédécesseur de faire un immeuble de bureaux et des parkings en sous-sol à la place du Carreau du Temple. Après s'être renseigné, il s'était rendu compte qu'il n'était pas classé. Il avait alors immédiatement saisi Jacques Lang, alors ministre de la Culture, pour l'informer de la situation.

Pierre Aidenbaum souhaite savoir s'il y a d'autres demandes d'intervention. En l'absence de demande, il met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

22. V03-2019-06 Vœu pour attribuer le nom de Maggie Kuhn au Lieu Intergénérationnel créé au RDC de la Résidence Au Maire

Gauthier Caron-Thibault précise qu'aujourd'hui un projet issu du budget participatif au 2 ter rue Omer a été inauguré : La Résidence pour personnes âgées gérée par le Centre d'Action Sociale.

Il s'agissait de réhabiliter l'intégralité du rez-de-chaussée pour pouvoir en faire un lieu qui d'une part, reçoive dans de meilleures conditions le Club Emeraude traditionnel, mais également pour pouvoir accueillir plus d'associations parisiennes qui œuvrent à destination des Séniors. Les Clubs Emeraude ne sont ouverts que du lundi au vendredi de 10 heures à midi et de 14 heures à 16 heures. Il y a des plages horaires non utilisées relativement larges pour un secteur associatif dédié à l'intergénérationnel et à l'âge, très important sur Paris. Il a paru opportun de pouvoir créer un tel lieu qui est, du

reste, une première à Paris. Des créneaux supplémentaires pour les Associations parisiennes sont mis à disposition, afin qu'elles puissent augmenter l'offre de loisirs et d'inclusion sociale surtout pour les personnes âgées, mais également, de pouvoir avec elles, à leurs côtés, contribuer à renforcer un autre regard que porte la Société sur les aînés. En effet Société, à chaque fois que l'on parle des personnes âgées, ne pense qu'à des personnes dépendantes, alors que 90 % d'entre elles sont autonomes.

Gauthier Caron-Thibault considère qu'il est important de pouvoir donner le nom de Maggie Kuhn à cet espace intergénérationnel.

Qui est Maggie Kuhn ? C'est une Américaine qui est née en 1905 et morte en 1995. Elle a créé avec un groupe de « vieux » comme elle les appelait, le collectif des « Panthères Grises », les « Gray Panthers », qui est un groupe de vieux qui ont refusé le rôle de retraités qui leur était assigné, juste à l'âge de la retraite où ils étaient purement et simplement « virés » de leurs entreprises ; où ils n'étaient pas vraiment des retraités, mais où on les forçait à être des « retirés », alors que les retraités sont très impliqués encore dans la vie de la Société et ont leur mot à dire sur toutes les affaires qui les concernent.

Ce groupe s'est beaucoup investi dans la mise en place de réformes nationales importantes et est même devenu un interlocuteur officiel de la Maison Blanche. On cite à son actif la réforme des maisons de retraite, une partie de la réforme du système de soins, beaucoup de nouvelles mesures législatives aux États-Unis de la lutte contre la discrimination et aujourd'hui, les « Panthères Grises » revendiquent un mouvement d'à peu près 40 millions de personnes aux États-Unis. 40 millions de personnes !

Maggie Kuhn rejoint donc le Panthéon des combattants américains, des droits civiques et en particulier ceux qui ont aussi, ou qui devraient inspirer ceux qui œuvrent en Europe dans le 3e arrondissement. Une grande militante américaine de la lutte contre les discriminations a déjà été honorée, à savoir Hélène Keller, par l'Espace que nous allons ré-inaugurer cette semaine et que nous avons confié à Emmaüs Connect.

Aussi, il est proposé d'attribuer ce nom de Maggie Kühn qui a passé sa vie à lutter contre l'âgisme, cette discrimination basée sur l'âge et à lutter pour une nouvelle vision de la Société sur les seniors, à ce lieu intergénérationnel. Gauthier Caron-Thibault finit cette présentation en citant une des citations de Maggie Kuhn, qui est une de ses citations préférées : « Dis ce que tu penses, même si ta voix en tremble ».

Pierre Aidenbaum souhaite savoir s'il y a des demandes d'intervention. En l'absence de demande, il met le rapport aux voix. Il est adopté à l'**unanimité**.

23. V03-2019-07 Vœu de Dénomination de la terrasse de la Résidence

Au Maire : « Terrasse des 500 Délégués de la Commune »

Gauthier Caron Thibault expose les faits suivants :

Le 5 septembre 1870 près de 500 délégués parisiens de l'Internationale se sont réunis dans une école parisienne située rue Omer. Ces 500 délégués étaient les représentants des Comités républicains de vigilance et ont fondé le comité central des 20 arrondissements, un comité qui a réclamé un certain nombre de mesures face au gouvernement de défense nationale qui s'était créé face aux Allemands et, en particulier, la suppression de la police d'État, la liberté de la presse, la liberté de réunion, la liberté d'association, l'amnistie politique et surtout la levée en masse de la population, pour faire face à l'invasion du territoire par les troupes allemandes.

Ces 500 délégués, à l'issue de leur réunion, ont demandé à chaque arrondissement parisien d'envoyer 2 délégués. Ces 40 délégués ont constitué le Comité Central. Celui-ci, le 11 septembre 1870 a, dans un premier temps, fait placarder dans

Paris la fameuse affiche rose appelant à créer la Commune, suivie par l’affiche rouge cette fois-ci mieux connue de tout le monde et qui a enclenché le vote pour la création du conseil de la Commune à la Ville de Paris.

Sur cet emplacement, sur cette école, est constituée aujourd’hui aux 2 ter, cette fameuse résidence pour personnes âgées gérée par le Centre d’Action Sociale de la Ville de Paris, sur lequel, il faut l’espérer, il y aura l’Espace Maggy Kuhn au rez-de-chaussée. Mais, à l’arrière, il y a une terrasse que nous transformons en espace d’activités physiques adapté, le premier adapté en plein air à Paris.

Ainsi, **Gauthier Caron-Thibault** propose d’honorer ces 500 délégués de la Commune en appelant cet espace « Terrasse des 500 délégués de la Commune » et précise qu’il n’y a pas de faute d’orthographe inclusive dans ce mot. C’est « 500 délégués » au masculin, car vérification faite, il n’y avait pas de délégué « é-e-s » présentes parmi ces 500 personnes.

Yves Peschet voulait remercier Gauthier Caron-Thibault d’avoir eu cette idée, parce qu’elle reflète un phénomène historique lié à notre Arrondissement. Dans cette Mairie du 3e Arrondissement, il fait remarquer que quand on se trouve au pied de l’escalier d’honneur, en bas, sur la gauche, il y a des plaques qui relatent les noms des Maires de la Commune. Il y a 3 noms de 3 Maires de la Commune de Paris qui ont animé le Comité de Paris, centre de la Commune. À l’époque ce quartier était extrêmement habité et très très populaire et il a duré, jusque dans les années 70, pour le nombre et pour le caractère populaire. Il serait bon de se souvenir de cela.

Deuxièmement, il y a une autre raison historique. C’est que ce qui n’était pas encore l’Allemagne d’ailleurs, mais la Prusse, puisque la réunification n’était pas terminée quand l’Allemagne avait envahi la France, après que Napoléon III eut été fait prisonnier à Sedan et l’on a eu en France un débat que l’on connaît bien, c’est celui du débat politique entre ceux qui veulent certes défendre la France, mais composer avec l’occupant et ceux qui veulent à la fois défendre la France, mais ne pas composer avec l’occupant et promouvoir si possible, une autre façon de vivre et des conquêtes sociales. Ça a été les prémices très très empiriques d’ailleurs, relatées en argumentaires de la Commune de Paris. Cela s’est terminé par la Commune sanglante de 1871 et des dizaines de milliers de morts. C’est bien et pas artificiel de faire ce rappel historique qui fait partie de la vie du 3e Arrondissement.

Pierre Aidenbaum souhaite savoir s’il y a d’autres demandes d’intervention. En l’absence de demande, il met le rapport aux voix. Il est adopté à l’unanimité.

24. V03-2019-08 Vœu pour attribuer le nom des « Émeutes de Stonewall » à un lieu du Marais

Benoîte Lardy précise qu’elle n’a pas initié ce vœu, mais qu’elle est tout à fait ravie de le présenter dans le cadre, non seulement de la délégation, mais également pour y apporter son témoignage personnel.

Il y aura 50 ans le 28 juin 2019, que les émeutes de Stonewall, rébellion des L.G.B.T. qui, à l’époque n’étaient pas encore Q.I, mais aujourd’hui on le dit contre les raids de la police de New York, se sont déroulées.

Elles eurent lieu autour du bar L.G.B.T. « le Stonewall Inn », ouvert dans les années 60, pour ceux qui connaissent New York, Christopher Street à Greenwich Village, d’où le nom donné à ces émeutes. Les descentes de police étaient « monnaie courante » à l’époque, autour du Bar « Stonewall Inn », ce qui révoltait les clientes du Bar : Servir des boissons alcoolisées aux homosexuels, danser entre hommes ou femmes, se travestir était alors interdit, y compris dans ces lieux ; les hommes jugés trop efféminés ou les femmes trop garçonnnes étaient prises à partie, molestées, insultées, arrêtées. Face à

cela, les résidents du quartier se sont organisés en groupes militants, pour protéger les lieux où les gays, les lesbiennes et les transgenres pourraient se retrouver sans crainte d'être arrêtés.

Des bars comme « le Stonewall Inn », il n'y en avait pas beaucoup, mais il y en avait certains, dont celui-ci était très connu. Cette organisation n'était pas suffisante, car un soir, le 26 juin 1969, la descente de police fut encore plus violente que les autres. Il y a un film qui est sorti sur le sujet. Mais cette fois, au lieu de se laisser faire en silence, les personnes incriminées se rebellèrent contre les insultes, les mains baladeuses, les coups et, les habitants du quartier, exaspérés, révoltés, vinrent leur « prêter main-forte ». Ce fut une émeute, qui dura cinq jours, une foule de 2 000 personnes contre 400 policiers, qui lançaient des bouteilles, des pierres... La Police finit par envoyer le Tactical Patrol Force, une unité anti-émeute, mais les agents ne parvinrent jamais à leurs fins. Un certain nombre de personnes furent arrêtées, il y a eu des tags, etc.

Ces événements sont souvent considérés et, à juste raison, comme le premier exemple de lutte des L.G.B.T. Et des L.G.B.T.Q.I. contre les persécutions des autorités. Je voulais et, c'est là un peu mon témoignage, vous parler de la France à la même époque.

Exactement à la même époque en France, en 1969, dans ces années-là, il n'était pas interdit de danser entre hommes ou entre femmes, à condition que ce soit dans des boîtes de nuit ou des bars spécifiques. Donc, on était quand même en avance, pour une fois, sur New York. Les boissons alcoolisées étaient autorisées, mais en revanche, les descentes de police y étaient régulières, extrêmement longues et désagréables. D'un seul coup la musique s'arrêtait, toutes les lumières s'allumaient, tous les accès étaient fermés, le téléphone du lieu était mis sous surveillance policière à côté, afin de ne pas pouvoir prévenir les autres clubs et autres boîtes de nuit, et les contrôles d'identité commençaient. Les travestis étaient systématiquement arrêtés, ainsi que toutes les personnes de moins de 21 ans, parce qu'à l'époque la majorité était à 21 ans. Les cartes d'identité de ces personnes étaient confisquées, tout ce petit monde rassemblé sur le trottoir était ensuite obligé de se mettre en rangs encadrés de policiers et d'aller jusqu'au panier à salade, puisqu'on les appelait comme ça, noirs avec des grilles, qui étaient garés un peu plus loin, le plus loin possible et ensuite tout le monde était conduit Quai des Orfèvres où ils passaient le reste de la nuit, interrogés un par un, photographiés, fichés. Les parents des mineurs, encore une fois ce n'étaient pas des 15 ans, c'étaient des 20 ans - 20 ans ½ étaient appelés au petit matin pour leur dire que leurs enfants avaient été arrêtés dans un club homosexuel et qu'il fallait qu'ils viennent les chercher. C'était pour le moins que l'on puisse dire un « outing » violent, catastrophique souvent pour certains, mis dehors par les parents ensuite, ou menacés de séances d'électrochocs pour les faire changer. Heureusement qu'il y en a eu très peu. Cela a duré jusqu'en 1970. Mais, il n'y a pas eu d'émeutes, la répression s'exerçait de manière violente, insidieuse, mais rarement physique.

Benoîte Lardy a été elle-même arrêtée, sans suite, puisqu'il se trouve qu'elle était avec belle-sœur enceinte de trois mois et un copain, dans une boîte où il n'y avait que des garçons.

Les émeutes de Stonewall ont joué un rôle indéniable dans la lutte contre les discriminations et la lutte pour une plus grande égalité. Elle mobilise encore dans nos pays, mais également là où les personnes L.G.B.T.Q.I. craignent pour leur intégrité physique ou le respect de l'orientation ou de leur identité de genre, c'est pourquoi Paris, élue capitale la plus Gay Friendly au monde en 2018 et dans l'ambition de devenir la capitale des droits L.G.B.T.Q.I. comme l'a annoncé la Maire Anne Hidalgo, doit honorer ce mouvement militant débuté aux États-Unis et qui se répand aujourd'hui sur toute la planète.

Benoîte Lardy pense que **Gauthier Caron-Thibault** pourra apporter un complément sur la situation éventuellement présente ou tout ce qui est encore à obtenir. En tout cas, sur proposition de **Pierre Aidenbaum** - Maire du 3^e, de **Monsieur Ariel Weil** - Maire du 4^e, puisque c'est un vœu conjoint, de **Gauthier Caron-Thibault**, premier maire adjoint du 3^e, de **Boris Jamet-Fournier** premier maire adjoint du 4^e, ainsi que les élus des Conseils des 3^e et 4^e demandent que le nom d'« Émeutes de Stonewall » soit donné à un lieu du Marais à l'occasion de leur 50^e anniversaire.

Pierre Aidenbaum précise que ce vœu sera présenté lors du prochain Conseil d'Arrondissement du 4^e qui se tient dans quelques jours.

Pierre Aidenbaum souhaite savoir s'il y a d'autres demandes d'intervention. En l'absence de demande, il met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

25. V03-2019-09 Vœu portant sur une nouvelle étape de l'encadrement des E.D.P. (Engins de Déplacement Personnel)

Marie-Laure HAREL précise que ce sont les trottinettes qui, comme chacun le sait n'ont pas de Code de la route spécifique, qui prolifèrent dans l'Espace Public. C'est une bonne chose en termes de moyen de transport, mais c'est un souci dans la mesure où il n'y a pas de règles. Il y a un nombre d'accidents de plus en plus importants, du fait qu'elles circulent partout, n'importe quand et à des vitesses assez élevées. En 2017, il y a eu presque 300 personnes qui ont été blessées, dont 3 tuées dans des accidents qui impliquaient une trottinette électrique. Ils se sont aggravés d'environ 25 % en 2018. C'est souvent plus des blessures très graves, puisque la plupart du temps il s'agit de blessures à la tête. **Marie-Laure Harel** ne mentionne pas le désagrément pour les piétons d'avoir sans cesse des trottinettes garées au milieu du trottoir, qui circulent sur le trottoir, souvent à vive allure. Elle pense que toutes couleurs politiques confondues, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut réglementer l'usage des trottinettes dans l'espace public. D'ailleurs la ministre des Transports est en train de préparer un projet de loi qui vise à adapter le Code de la route et qui aura notamment pour objet de leur interdire clairement l'accès aux trottoirs, à des fins de sécurité.

Le groupe de **Marie-Laure Harel** avait déposé un vœu au Conseil de Paris qui n'a pas été adopté par l'exécutif, mais qui a donné lieu à un vœu en retour, en novembre 2018 où la Maire de Paris prenait un certain nombre d'engagements tout à fait intéressants, comme la verbalisation des trottinettes qui circulent sur les trottoirs, la verbalisation des trottinettes en stationnement gênant, la création de places de stationnement dédiées, la création d'une redevance qui serait payée par les opérateurs utilisant la voie publique pour proposer leurs services de location. Le fait est que, depuis ce vœu très volontariste de la part de la Maire de Paris il y a 6 mois, il ne s'est visiblement pas passé grand-chose.

C'est la raison pour laquelle le Groupe revient à la charge avec un vœu dans lequel il demande tout simplement à l'exécutif, à la Mairie Centrale, de communiquer aux élus les avancées des discussions qu'il a pu avoir depuis le mois de novembre avec les opérateurs de trottinettes électriques, puisqu'on ne sait pas trop ce qui s'est dit jusqu'à présent. Il demande également à la Ville de Paris d'étudier l'opportunité quand on voit la gravité des blessures à la tête qui sont recensées, de rendre obligatoire le port du casque. Il demande aussi, même si c'est compliqué à mettre en place, de créer des espaces à titre expérimental, où ces véhicules pourraient être déposés pour désengorger le trottoir. Et enfin, le Groupe voudrait que la future Police municipale que la Maire a proposé de créer, puisse bénéficier de nouvelles prérogatives, qui lui permettraient aussi de verbaliser les trottinettes qui circulent sur les trottoirs où elles sont stationnées indûment.

Pierre Aidenbaum répond qu'en effet, comme l'a signalé **Marie-Laure Harel**, il y a eu déjà des délibérations votées au Conseil de Paris et qu'il en a présenté 2, à 2 reprises, dans ce domaine. Il y a une nouvelle version de la charte qui a été présentée aux Opérateurs le 14 mars dernier, qui est plus contraignante, dans laquelle il est clairement exprimé la volonté de ne plus tolérer le stationnement sur trottoirs. Les Opérateurs doivent nous faire un retour très prochainement.

En effet, le ton a été durci au vu du nombre de plus en plus important de ces véhicules qui s'installent dans Paris, comme il l'a été signalé il y a quelques instants. Il est également prévu l'instauration d'une redevance payée par les opérateurs qui utilisent la voie publique pour proposer leurs services de location. Une délibération va être présentée au prochain conseil de Paris, pour mettre en place cette redevance d'occupation du domaine public par les Opérateurs du « Free Floating ». Cela concernera aussi bien les vélos que les trottinettes et les scooters, avec des redevances différentes selon les modes, plus faibles pour les vélos et plus importants, naturellement, pour les scooters. Des emplacements de stationnement sont déjà en expérimentation dans certains arrondissements. Cette expérimentation va s'étendre. Il existe actuellement des marquages au sol, à titre expérimental, dans les 2^e et 4^e Arrondissements et cela aussi sera poursuivi.

Sur le problème du casque, c'est à l'étude. On serait plutôt favorable à l'incitatif, que de l'imposer. Mais la discussion reste ouverte. En parallèle les élus travaillent dans le cadre de la loi « Mobilité » avec des propositions d'amendements et auprès du Gouvernement, parce que cela ne dépend pas de la Ville, mais du Législatif, pour faire évoluer la loi et permettre de mettre en place des prescriptions obligations qui s'imposeraient aux Opérateurs de trottinettes, pour plus de régulation dans ce secteur. Enfin, il est aussi attendu un arrêté en cours de préparation par le Gouvernement, qui précisera le cadre juridique s'appliquant aux trottinettes.

Concernant la verbalisation, on pourrait dire que la Police municipale devra en effet, à terme, être en charge de la verbalisation de ces comportements. Mais *a priori*, aujourd'hui, la circulation des trottinettes est déjà interdite de fait, sur les trottoirs, trottinettes motorisées j'entends et les agents (A.S.P.), peuvent donc tout à fait verbaliser les contrevenants. Ils le font d'ailleurs déjà en cas de danger et de vitesse excessive. Mais la difficulté qu'il y a est connue pour les agents comme pour les agents de la police, de verbaliser des vélos qui n'ont pas d'immatriculation comme les trottinettes.

Pierre Aidenbaum donne un exemple personnel très simple : ce matin quand ils se sont baladés avec les élus de la Maire de Paris rue Beaubourg, il y a eu 2 - 3 problèmes, notamment une moto qui roulait à toute vitesse sur le trottoir, qui les a quasiment bousculés et quand ils lui ont fait des remarques, les a envoyés balader... Une autre personne a posé son scooter un peu plus loin n'importe où, en disant « moi, je travaille ! » et puis aussi un vélo qui roulait sur le trottoir et disait « dégagez ! dégagez ! ... »

Pierre Aidenbaum précise qu'il ne va pas voter pour ce vœu. Pourquoi ?

Ce vœu peut être amendé au Conseil et il sera proposé une version, dans la mesure où tout ce qui est proposé a déjà été fait. On ne peut pas voter un vœu demandant quelque chose qui a déjà été mis en place. Il y aurait une contradiction. Mais, tout le monde est d'accord sur le fond, notamment, celui de la dangerosité qui a été soulignée. Le fait que dans les hôpitaux parisiens notamment, mais pas qu'à Paris, il y a de plus en plus d'accidents. Mais ce n'est pas évident de verbaliser quand il n'y a pas d'immatriculation.

Pierre Aidenbaum souhaite savoir s'il y a d'autres demandes d'intervention.

Pierre Aidenbaum demande qui est favorable pour voter le vœu de Laure Harel ?

- Favorable **1**
- Contraire **5**
- Abstention **7**

Le vœu est rejeté

Points divers

1. Pierre Aidenbaum rappelle qu'il a envoyé une lettre à tous les élus pour leur demander de tenir les bureaux de vote pour les élections européennes. Certains l'ont reçu ce jour-même, d'autres pas encore.

Pierre Aidenbaum demande aux élus de répondre assez rapidement.

2. Le prochain Conseil d'Arrondissement du mois de mai est annulé, puisqu'il n'y aura pas de Conseil de Paris.

3. Le prochain Conseil d'Arrondissement aura donc lieu le lundi 3 juin 2019 à 19 h 00 ici-même.

4. Rappels de faits importants :

19 mars 2019 à 12 h 00 au Monument aux morts de la Mairie : Commémoration du « cessez le feu » de la Guerre d'Algérie

19 mars au soir : Colloque - Thème : « La haine sur Internet » organisé par la LICRA.

26 mars 2019 à 18 h 30 : Remise des médailles du travail

28 mars 2019 à 18 h 30 : Cérémonie sur la citoyenneté. C'est la cérémonie à laquelle nous convions tous les nouveaux majeurs, leur précisant de voter aux prochaines élections, notamment aux prochaines élections européennes.

10 avril 2019 à 18 h 30 : Réunion publique en Mairie : Présentation des deux grands projets de « Réinventer les dessous de Paris » par les 2 sociétés en charge. Les 2 projets qui concernent le 3^e Arrondissement : **L'Atelier des Beaux-Arts Sévigné et le Parking du Grenier St Lazare**.

Il sera vraisemblablement constitué 2 séances (une à 18 h 30 et l'autre à 19 h 30) qui se suivront, puisque les riverains ne sont pas forcément intéressés par l'une et par l'autre.

Réunion publique début mai 2019 pour présenter les plans du Commissariat de Police du « 1 - 2 - 3 - 4 » qui est Rue Perrée, puisque ce sera le Commissariat Central des 4 premiers Arrondissements parisiens. Un avancement sur le timing est signalé, puisque les travaux devraient commencer d'ici la fin de l'année pour une livraison en 2021. C'est un projet intéressant, qui impacte le quartier et **Pierre Aidenbaum** a demandé à la Société en charge du projet de venir faire une présentation de celui-ci. Une réunion est d'ailleurs prévue mercredi ou jeudi avec le Préfet de Police.

Il y avait également une réunion qui avait été souhaitée par l'ex Préfet de Police avec les 4 Maires d'Arrondissements, justement sur le problème du Commissariat, mais elle sera certainement remise à plus tard.

Pierre Aidenbaum souhaite savoir s'il y a d'autres questions diverses de la part des Élus et de la part du Public, qu'il remercie de venir toujours aussi nombreux et d'être resté jusqu'à la fin de la séance.

En l'absence de questions, le Maire lève la séance.